



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le 23 JUL. 2026

ID : 057-245700695-20260708-B20260602_09_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures, dûment convoqués le premier juillet, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération n° 3 du Conseil communautaire du 16 juin 2026 portant modification du règlement intérieur et autorisant le Bureau communautaire de se réunir par visioconférence,

Etaient présents :

M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ (présent en visioconférence) Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



9. Objet : Demande de soutien de l'I.U.T. de Thionville-Yutz dans le cadre du fonctionnement du département Hygiène Sécurité Environnement (HSE)

Vu les statuts de la CCCE notamment la compétence supplémentaire « soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche »,

Vu la décision n° 3 du Bureau communautaire en date du 8 juin 2021 actant le projet de protocole d'accord entre les 6 EPCI membres de l'association « Nord Moselle+ », relatif au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire nord mosellan,

Vu la demande de soutien de l'I.U.T. de Thionville-Yutz, d'un montant de 66 000 € pour le maintien des activités du département HSE, sollicitée auprès de l'Association « Nord Moselle + », pour l'exercice 2026,

Vu la demande de financement de l'I.U.T. de Thionville-Yutz en date du 6 mai 2026, d'un montant de 7 519,86 € à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour l'exercice 2026,

Considérant que ce financement vise à maintenir le développement de l'enseignement supérieur sur le territoire et notamment les activités du département HSE,

Considérant la volonté des 6 EPCI membres de l'association « Nord Moselle+ » d'unir leurs efforts pour accélérer le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et en faire l'un des moteurs de l'économie intercommunautaire,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 7 519,86 € à l'I.U.T. de Thionville-Yutz pour le fonctionnement du département Hygiène Sécurité Environnement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 8 juillet 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

